



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2021



→ 

Au 1^{er} trimestre 2021, on compte environ 355 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION AUGMENTE DE

87,3%

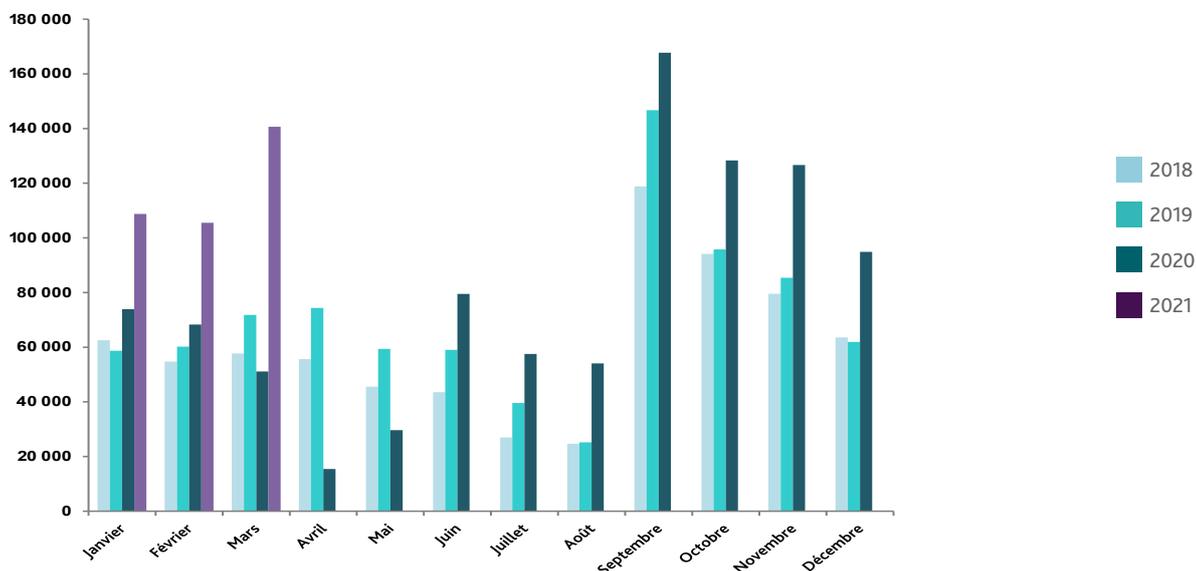
SUR UN AN

Environ 355 000 entrées en formation au 1^{er} trimestre 2021, soit +83,7% sur un an

Entre janvier et mars 2021, il y a eu près de 355 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation augmente de 83,7% sur un an, après avoir augmenté de 2,5% entre le 1^{er} trimestre 2019 et le 1^{er} trimestre 2020.

L'année 2020 a été marquée par le fort développement des formations CPF Autonome¹ [cf. encadré 1] qui ont tiré à la hausse le volume des entrées en formation sur l'année 2020 (+13,0% par rapport à 2019) compensant la baisse des entrées en formation lors du premier confinement. Au premier trimestre 2021, le volume d'entrées en formation continue d'augmenter fortement en lien avec le dynamisme des formations CPF autonome.

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

1 L'ouverture de l'application « Mon Compte Formation » permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF). Pour plus de détail se reporter à l'encadré 1.

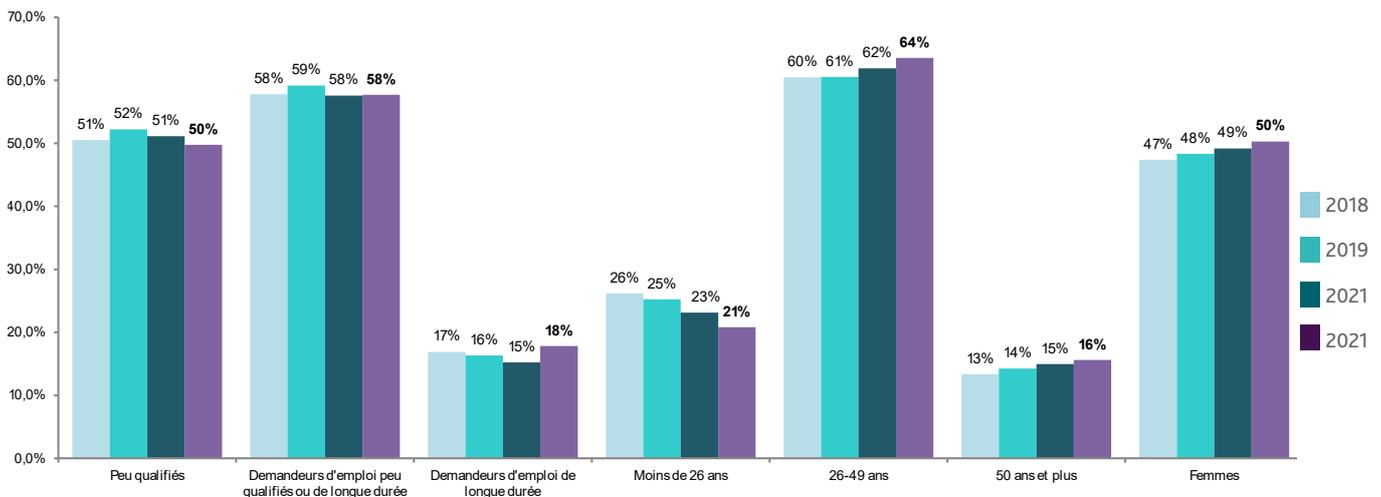
La part des demandeurs d'emploi de longue durée augmente de 3 points

Au premier trimestre 2021, 50% des entrants en formation sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés, soit 1 point de moins qu'un an auparavant [cf. graphique 2].

Par ailleurs, 18% des bénéficiaires d'une formation sont chômeurs de longue durée(+3 pts) et près d'un sur cinq ont moins de 26 ans (-2 pts). La part des femmes passe de 49% à 50%.

Graphique 2

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AU PREMIER TRIMESTRE



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

41% des entrées en formation mobilisent le CPF Autonome

Au premier trimestre 2021, les formations CPF Autonome pèsent 41% du total des formations de demandeurs d'emploi [cf. tableau 1], soit 145 000 formations. La part des formations financées, totalement ou partiellement, par Pôle emploi chute de 10 points par rapport au premier trimestre 2020 : elle est de 31%. Cette diminution en part est la contrepartie de la montée en charge du CPF Autonome. En volume, les formations financées par Pôle emploi sont néanmoins en hausse (109 000 au premier trimestre 2021 contre 80 000 au premier trimestre 2020) tirées notamment par les actions de formation conventionnées (AFC) et les aides individuelles à la formation (AIF). Cette hausse s'explique notamment par le fait que les AIF du premier trimestre 2020 ont été affectées par le début de la crise sanitaire.

Les entrées en formation pour objectif de certification sont les plus nombreuses (+4 pts sur un an) et concentrent 41% de l'ensemble des entrées en formation. L'augmentation s'explique par la montée en charge du CPF Autonome dont les formations dispensées sont majoritairement certifiantes. La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences augmente également (+5 pts sur un an). Celles des formations d'adaptation au poste de travail et de professionnalisation diminuent respectivement de 5 points et 3 points.

Tableau 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION

	1 ^{er} trimestre 2018	1 ^{er} trimestre 2019	1 ^{er} trimestre 2020	1 ^{er} trimestre 2021
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	9%	10%	12%	11%
AIF	29%	33%	16%	12%
POEI	5%	3%	4%	2%
AFPR	9%	9%	7%	4%
POEC	4%	3%	2%	2%
Conseil Régional	35%	34%	32%	25%
Autres formations (Agefiph, etc.)	9%	8%	5%	3%
CPF Autonome			22%	41%
Par objectif de formation				
Certification	32%	31%	37%	41%
Professionalisation	14%	15%	14%	11%
Pré-qualification	4%	4%	3%	4%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	13%	12%	11%	6%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	7%	8%	9%	9%
Mobilisation, aide au projet professionnel	6%	4%	6%	5%
Perfectionnement, élargissement des compétences	8%	12%	13%	18%
Formation à la création d'entreprise	5%	5%	4%	4%
Autres	10%	10%	2%	1%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations diminue

En un an, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue de 78 heures [cf. [tableau 2](#)]. La durée des formations financées par le CPF Autonome s'établit à 52 heures, ces formations étant en grande majorité de courte durée. Les objectifs de perfectionnement, élargissement des compétences (-122 heures sur un an) et de certification (-118 heures) sont les plus concernés par la baisse des durées de formation. La part des CPF Autonome au sein de ces objectifs de formation est supérieure à 50%. La durée des formations AFC est en hausse (+92 heures).

Tableau 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	1 ^{er} trimestre 2018	1 ^{er} trimestre 2019	1 ^{er} trimestre 2020	1 ^{er} trimestre 2021
Ensemble	385	356	353	275
Par type de formation				
AFC	370	337	405	497
AIF	121	143	222	228
POEI	265	262	270	262
AFPR	258	268	285	288
POEC	327	318	325	326
Conseil Régional	653	591	615	553
Autres formations (Agefiph...)	541	570	575	611
CPF Autonome	-	-	53	52
Par objectif de formation				
Certification	545	541	483	365
Professionalisation	340	251	274	276
Pré-qualification	468	392	335	269
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	260	267	280	279
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	310	251	274	212
Mobilisation, aide au projet professionnel	358	328	353	306
Perfectionnement, élargissement des compétences	187	229	248	125
Formation à la création entreprise	61	61	71	49

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Trois champs de formations concentrent plus d'un tiers des entrées en formations

Au premier trimestre 2021, les dix premiers champs de formation concentrent 68% des entrées en formation² [cf. tableau 3]. Plus précisément, cinq champs regroupent la moitié des entrées en formation : le transport (16%), le développement personnel et professionnel (13% ; préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), les langues (9%), la manutention (7%) et les formations de direction d'entreprises (6%). Au sein de ce top 10, ce sont les formations dans le domaine santé/sanitaire qui ont la durée moyenne la plus élevée (872 heures). En revanche, les formations aux logiciels (36 heures), de direction d'entreprises (72 heures) et en manutention (87 heures) sont relativement courtes.

Tableau 3

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	1 ^{er} trimestre 2018		1 ^{er} trimestre 2019		1 ^{er} trimestre 2020		1 ^{er} trimestre 2021	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Transport	10%	245	10%	219	14%	180	16%	119
Développement personnel et professionnel	16%	377	16%	337	16%	350	13%	330
Langues	3%	229	5%	250	8%	209	9%	120
Manutention	7%	141	7%	123	5%	136	7%	87
Direction entreprise	3%	147	3%	118	4%	102	6%	72
Logiciel	1%	104	1%	121	2%	95	4%	36
Service divers	2%	348	2%	328	3%	320	4%	248
Secrétariat assistantat	4%	447	4%	431	4%	506	3%	479
Défense prévention sécurité	3%	207	3%	173	4%	139	3%	115
Santé secteur sanitaire	4%	1 234	4%	1 115	4%	1 069	3%	872

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 1^{er} trimestre 2021 sont présentés ici.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Nicolas VANNI
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Encadré 1 : Les entrées en formation financées par le CPF

En 2020, 307 300 formations ont été financées intégralement via l'application Mon compte formation. Parallèlement, le nombre d'entrées en AIF a diminué de 55,7% par rapport à 2019. Il y a eu un effet de substitution des AIF par les CPF autonomes auquel s'ajoutent les conséquences de la crise sanitaire.

Au premier trimestre 2021, les formations CPF autonome poursuivent leur hausse : elles augmentent sur un an de 250% et de 13% sur un trimestre.

La montée en charge de ce dispositif modifie fortement le profil des bénéficiaires de formations et les caractéristiques des formations suivies. En effet, les bénéficiaires d'une formation CPF Autonome sont plus qualifiés : 46% d'entre eux sont peu qualifiés contre 52% pour les autres formations. Ils sont aussi moins éloignés de l'emploi : 15% sont des demandeurs d'emploi de longue durée, or cette proportion est plus élevée de 5 points dans les formations traditionnelles (20%). Les hommes mobilisent davantage leur CPF que les femmes (52% sont des hommes contre 48% pour les autres formations). Les 26-49 ans recourent davantage à ce financement : 69% des bénéficiaires sont issus de cette classe d'âge (+9 pts par rapport aux formations hors CPF).

Enfin, 26% des formations financées via la mobilisation du CPF ont pour objectif le perfectionnement, élargissement de compétences (+14 points par rapport aux autres formations), 47% la certification (+9 points) et 8% la création d'entreprise (+6 points).

Encadré 2 : Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : depuis le premier trimestre 2020, il s'agit des formations financées par les demandeurs d'emploi via l'application Mon compte personnel de formation (CPF Autonome). S'ajoute à celles-ci les stages financés par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO et Pôle emploi. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des [données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi](#) sont disponibles sur le site.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

